



Commission juridique et technique

Distr. générale
19 janvier 2015
Français
Original : anglais

Vingt et unième session

Kingston (Jamaïque)

13-24 juillet 2015

Demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, présentée par China Minmetals Corporation

Résumé analytique*

I. Introduction

1. China Minmetals Corporation a l'honneur de soumettre une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone (ISBA/19/C/17, annexe). Entreprise d'État créée conformément à la législation en vigueur en République populaire de Chine, elle a pour principales activités l'exploration, l'extraction par fusion, le traitement, le commerce et l'extraction de ressources minières et le développement de technologies métallurgiques.

2. En tant qu'entreprise publique du plus grand pays en développement du monde, China Minmetals Corporation souscrit pleinement au principe du patrimoine commun de l'humanité, et estime que toutes les activités menées dans la zone internationale des fonds marins doivent bénéficier à l'humanité tout entière. Elle encourage le développement des technologies vertes et de pointe et s'engage à approfondir la connaissance des grands fonds marins, en mettant à profit ses ressources de manière durable et en garantissant la protection et la préservation effectives du milieu marin.

3. En tant que membre du groupe des chefs de file du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies, China Minmetals Corporation applique le guide pour le développement durable des entreprises établi à l'intention des chefs d'entreprises, intègre les principes du développement durable dans la gouvernance d'entreprise et s'efforce de faire en sorte que sa croissance se traduise par des avantages économiques et sociaux tangibles et durables.

* Présenté par le demandeur.



II. Patronage

4. Le Gouvernement chinois patronne la demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des nodules polymétalliques présentée par China Minmetals Corporation.

III. Secteur visé par la demande

5. La demande présentée par China Minmetals Corporation porte sur un secteur d'une superficie de 72 740 kilomètres carrés dans la Zone réservée de la zone de fracture de Clarion-Clipperton dans l'océan Pacifique. Le secteur comprend huit blocs en tout.

IV. Capacité financière

6. Une déclaration signée par Lou Jiwei, Ministre des finances de la Chine, en tant que représentant de l'État patronnant la demande, certifie que China Minmetals Corporation dispose des ressources financières nécessaires pour couvrir le coût estimatif du plan de travail relatif à l'exploration proposé et s'acquitter de ses obligations financières vis-à-vis de l'Autorité internationale des fonds marins.

V. Capacités techniques

7. China Minmetals Corporation entreprend des travaux de recherche dans le secteur de l'extraction minière, des technologies de traitement du minerai et de traitement métallurgique des nodules polymétalliques de l'océan depuis les années 80, et gère le plus important laboratoire public de mise en valeur des ressources minérales des grands fonds marins et de techniques d'exploitation. La société mène des activités de coopération technique à long terme avec des instituts et des experts dans le domaine de l'extraction minière et des traitements métallurgiques en mer dans le monde entier et a acquis une longue expérience à cet égard.

8. China Minmetals Corporation emploie un groupe de professionnels expérimentés dans le domaine de l'exploration des ressources terrestres, y compris des experts en ressources et en réserves minérales, des experts-comptables et des ingénieurs spécialistes des coûts et agréés, en mesure d'établir des rapports indépendants sur l'évaluation de la prospection minière, les ressources et réserves minérales, des études de faisabilité pour des projets d'exploitation minière et autres rapports publics. Ces experts contribueront au succès de la mise en œuvre du plan de travail relatif à l'exploration.

9. China Minmetals Corporation coopère étroitement avec le deuxième Institut d'océanographie et le Service de géologie marine de Guangzhou, lesquels possèdent des compétences techniques et une expérience approfondie tant dans le domaine de l'exploration des ressources marines que dans celui des enquêtes d'impact sur l'environnement.

VI. Plan de travail proposé

10. China Minmetals Corporation mènera à bien le plan proposé aux fins de l'exploration en s'appuyant sur les connaissances et les compétences qu'elle a acquises au fil des ans tout au long de ses recherches dans le secteur de l'extraction minière et des technologies métallurgiques de traitement des ressources minérales marines et tirera partie de son expérience de l'exploration des ressources minérales terrestres ainsi que des capacités et des acquis de l'institut avec lequel elle coopère dans le domaine des nodules polymétalliques des grands fonds marins.

11. Le programme d'exploration proposé a été élaboré sur la base d'un plan à long terme couvrant une période de 15 ans. Les activités prévues dans le plan de travail relatif à l'exploration sont notamment les suivantes :

a) Effectuer des campagnes en mer pour procéder à des études et à des analyses dans la zone visée par la demande en vue d'obtenir des informations générales et des données qui serviront à évaluer les ressources minérales et à réaliser une étude d'impact sur l'environnement, ainsi que pour mettre au point et valider le système d'extraction minière et de traitement métallurgique;

b) Évaluer la quantité, la qualité, la répartition et la valeur économique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone visée par la demande, afin de cerner et d'évaluer les sites d'extraction à des fins commerciales;

c) Définir des critères de référence environnementaux dans le secteur visé par la demande et les secteurs adjacents, étudier la diversité biologique et la répartition des différentes populations et espèces dans le secteur visé par la demande, et procéder à une étude d'impact environnemental potentiel de l'exploitation minière des nodules polymétalliques;

d) Effectuer des recherches sur les principales techniques d'extraction minière et de traitement métallurgique; fournir des données de base pour les analyses de la viabilité technique et économique de l'extraction minière recueillies à l'aide d'un équipement minier séparé et du système intégré d'exploitation minière; développer des techniques d'ingénierie offshore à grande échelle; mettre l'accent sur la mise au point de nouvelles méthodes de traitement métallurgique des nodules polymétalliques, y compris d'exploitation directe et d'utilisation globale des nodules polymétalliques; réaliser des études exploratoires et de préfaisabilité si les conditions du marché sont favorables; et évaluer les réserves minérales.

12. L'étude d'impact environnemental proposée mettra l'accent, dans un premier temps, sur la définition de données de référence écologiques pour l'océanographie physique et chimique, la biologie et la géologie dans la zone visée par la demande et les zones adjacentes, ainsi que pour la diversité biologique par extraction d'eau, prélèvement d'échantillons biologiques et de sédiments ainsi que par vidéo en haute mer. Dès que les campagnes d'exploration auront permis d'identifier un premier site de prélèvement commercial, l'état de référence de l'écosystème sera étendu à des phénomènes plus localisés. China Minmetals Corporation s'efforcera d'intégrer le nouvel état de référence de l'écosystème à ceux établis par les autres contractants dans toute la zone de fracture de Clarion-Clipperton de manière à optimiser les connaissances relatives à la région.

13. China Minmetals Corporation s'engage à respecter strictement les règles et dispositions du droit international applicable en la matière, et notamment la Convention

des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, les règles, règlements et procédures établis par l'Autorité, les décisions des organes compétents de l'Autorité ainsi que les clauses de son contrat avec l'Autorité, et à mettre en œuvre le plan de travail en toute bonne foi¹.

VII. Protection de l'environnement

14. China Minmetals Corporation attache une grande importance à l'instauration d'un développement haut de gamme, écologique et novateur, respectant le principe de précaution ainsi que les bonnes pratiques environnementales pour protéger l'environnement et la biodiversité. S'appuyant sur l'expérience approfondie de la gestion de la sécurité et de l'environnement qu'elle a acquise précédemment dans le cadre de la mise en valeur des ressources minérales et sur les compétences internationales en matière de sécurité et de protection de l'environnement maritime, la société prendra les mesures nécessaires pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin et les autres risques pouvant découler de sa mise en œuvre du programme d'exploration proposé, autant que raisonnablement possible.

15. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail, China Minmetals Corporation prendra des mesures pour protéger et préserver l'environnement en stricte conformité avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord de 1994, les règles, règlements et procédures de l'Autorité, les décisions des organes compétents de celle-ci, telles que les recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins dans la Zone (ISBA/19/LTC/8) et le plan de gestion de l'environnement pour la zone de fracture de Clarion-Clipperton (ISBA/17/LTC/7), ainsi qu'avec les clauses de son contrat avec l'Autorité.

VIII. Programme de formation

16. Le statut d'entreprise d'un pays en développement de China Minmetals Corporation fait qu'elle accorde un rang de priorité élevé au renforcement des capacités. Dans le cadre du contrat avec l'Autorité, la société organisera trois programmes de formation distincts pour des stagiaires de l'Autorité et de pays en développement. Dans les cinq premières années, le programme offrira à 10 stagiaires l'occasion d'approfondir leurs connaissances dans des domaines tels que les levés géologiques, les études d'impact sur l'environnement, les levés géophysiques, la géologie marine, la recherche biologique et environnementale, les techniques d'extraction minière, de traitement et métallurgiques, le recyclage, les sciences de la mer, la gestion de l'environnement et la protection du milieu marin.

¹ China Minmetals Corporation a constaté que l'Autorité avait organisé un atelier international sur la classification des gisements de nodules polymétalliques et un autre sur les méthodes taxonomiques et la normalisation de la macrofaune dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton. La société contribuera à la formulation de règles, règlements et procédures adoptés par l'Autorité en se fondant sur sa propre expérience en matière d'exploration. Elle mettra en

IX. Coopération internationale et faire progresser la science

17. China Minmetals Corporation a une longue expérience de la coopération internationale et, à l'occasion de la mise en œuvre de son plan de travail relatif à l'exploration des nodules polymétalliques, elle invite tout institut ou organisation concerné par l'exploration et la mise en valeur des ressources minérales du sous-sol marin à coopérer.

18. China Minmetals Corporation s'engage à faire progresser la science dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail relatif à l'exploration. Conformément aux règlements et prescriptions de l'Autorité, la société présentera des rapports sur ses données environnementales et conclusions à l'Autorité en temps utile et partagera les informations scientifiques avec le public et la communauté internationale, de façon à faciliter la communication et améliorer la connaissance des grands fonds marins.

œuvre le plan de travail relatif à l'exploration conformément aux règles, règlements et procédures publiés par l'Autorité.